



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DE MATAWINIE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

**EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné,
secrétaire-trésorier et directeur général par intérim de la susdite municipalité, QUE:**

Lors de l'assemblée ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Matawinie, tenue le 13 juin 2019, a été adopté le règlement 192-2018-2 *ayant pour objet de modifier le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Matawinie afin d'autoriser de nouveaux usages complémentaires aux activités d'extraction*. Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, ce règlement a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 21 août 2019 et est donc entré en vigueur à cette date.

Copie intégrale de ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la MRC de Matawinie.

DONNÉ À RAWDON CE CINQUIÈME JOUR DE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX-NEUF.

Pierre Winner
Secrétaire-trésorier et
directeur général par intérim